

DEPARTEMENT
DE LA HAUTE-LOIRE

COMMUNE DE BEAUNE SUR ARZON

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 18 MARS 2025
N°7/2025

Date de Convocation Publique	:	11/03/2025
Date d’Affichage	:	11/03/2025
Nombre de Conseillers en exercices	:	10
Nombre de Conseillers présents	:	08
Nombre de Conseillers Votants	:	08

Le Conseil Municipal s’est réuni au nombre prescrit par la loi, le dix-huit mars deux mil vingt-cinq, à dix-neuf heures trente minutes dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Isabelle SEON, Maire.

Étaient présents : Mmes SEON Isabelle, FAVIER Florence, MAITRE Christelle, NICOLAS Brigitte, MM. VALENTIN Michel, GIROUX Sébastien, MATHIEU Guillaume, JOURDE Frédéric

Était excusé : M. MONTAGNE Alphonse

Était absent non excusé (sans motif) : M. LAGIER Jean-Michel

M. VALENTIN Michel a été désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

OBJET : approbation du Compte Financier Unique (CFU) pour le budget 2024

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT)

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l’ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

Après en avoir délibéré et à l’unanimité, le conseil municipal décide d’approuver le compte financier unique (CFU) 2024

Charge Madame le Maire de signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Le Maire : Isabelle SEON

